



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
14 décembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts
du financement du développement
Septième session
Genève, 1^{er}-3 novembre 2023

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du
financement du développement sur sa septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 3 novembre 2023



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Décision du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	3
A. Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement	3
B. Autre décision du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	5
II. Résumé du Président.....	6
Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement	6
III. Questions d'organisation.....	16
A. Élection du Bureau	16
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	16
C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa septième session	16
Annexe	
Participation	17

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a tenu sa septième session au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 3 novembre 2023.

I. Décision du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

A. Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement

Recommandations concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement,

Réaffirmant la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », en date du 25 septembre 2015, et les résolutions de suivi que l'Assemblée a prises,

Rappelant le paragraphe 100 r) du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), dans lequel était demandée la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, et le paragraphe 122 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), qui dispose que les travaux des groupes intergouvernementaux d'experts de la CNUCED sont des éléments importants du mécanisme intergouvernemental,

Prenant note des obstacles internes et externes à l'accroissement des recettes intérieures des pays en développement,

Prenant acte des contributions écrites et orales des participants qui ont enrichi le débat lors de sa septième session,

1. *Relève avec préoccupation* qu'à mi-parcours de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable restent inaccessibles dans les délais fixés, les crises mondiales successives – à savoir la pandémie, les tensions et conflits géopolitiques, l'augmentation de la dette, l'aggravation de la crise climatique et de la perte de biodiversité, la crise alimentaire et la crise du coût de la vie – obligent les pays à faire des choix difficiles, et pas moins de 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays qui dépensent plus pour le service de la dette que pour la santé ou l'éducation ;

2. *Relève avec préoccupation* que le monde se dirige vers une catastrophe climatique et un appauvrissement de la biodiversité, et qu'il ne lui reste guère de temps pour l'éviter et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, et considère qu'un développement industriel inclusif et durable est une composante fondamentale de toute stratégie propre à lutter contre les changements climatiques et à permettre un développement résilient à leurs effets ;

3. *Réaffirme* que les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, sont un aspect essentiel de notre quête commune du développement durable et donc de la réalisation des objectifs de développement durable, et réaffirme également que le financement public international joue un rôle important en ce qu'il vient compléter les efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques intérieures ;

4. *Encourage* la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement et leur transfert et diffusion dans les pays en développement à des conditions favorables, y compris des conditions privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord ;

5. *Admet* que l'adoption de normes d'investissement fondées sur des critères environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance et sur des modèles économiques durables peut contribuer à la diversification des activités des pays en développement et à l'accès de ces pays à un développement industriel inclusif et durable et, à cet égard, accueille avec satisfaction le Pacte mondial des Nations Unies, qui montre l'adhésion des entreprises aux normes de durabilité, et la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secteur financier, qui a contribué à l'augmentation des investissements déclarés respectueux de critères environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance ;

6. *Se félicite* des accords historiques récemment conclus au titre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, tout en soulignant la nécessité de renforcer encore le Cadre commun, de manière que sa mise en œuvre soit prévisible, opportune, ordonnée et coordonnée, notamment dans le but d'accroître la marge d'action budgétaire des pays surendettés et, ce faisant, de les aider à réaliser le Programme 2030 et à soutenir un développement industriel inclusif et durable ; à cet égard, appelle tous les créanciers du Club de Paris et du Groupe des Vingt à adopter des lignes directrices pour assurer une restructuration rapide de la dette, et se déclare favorable à une plus grande participation du secteur privé grâce à une plus grande clarté dans l'évaluation de la comparabilité de traitement ;

7. *Réaffirme* la nécessité de renforcer la coopération internationale afin d'inventorier tous les moyens d'action qui permettraient de lever les obstacles aux investissements privés en faveur du développement durable et considère, à cet égard, que le partage de données d'expérience sur des instruments financiers innovants, tels que l'émission d'obligations liées aux objectifs de développement durable, est le bienvenu ;

8. *Reconnaît* que l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable contribue à part entière à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Programme 2030 ;

9. *Appuie* les réformes entreprises au sein des banques multilatérales de développement et demande que celles-ci continuent de faire des progrès concrets, notamment en accordant des dons et des financements concessionnels plus importants, en utilisant au mieux leurs fonds propres et en réfléchissant aux moyens d'accroître leur capitalisation et de permettre aux pays en développement d'être mieux représentés dans leurs conseils d'administration et mieux entendus lors de la prise de décisions ;

10. *Constate* qu'il y a plus de chances d'augmenter les fonds alloués à la réalisation des objectifs de développement durable par la voie de financements concessionnels, de financements mixtes, de financements et de prêts en monnaie locale et de garanties ;

11. *Relève* qu'il est important de stimuler les investissements du secteur privé en faveur du Programme 2030 et de renforcer les politiques nationales connexes, ainsi que de garantir des conditions d'investissement transparentes, stables et prévisibles, de nature à accroître ces flux d'investissement ;

12. *Prend acte* du rôle que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises peuvent jouer dans la création d'emplois durables et inclusifs, ainsi que dans la promotion du développement durable, en particulier dans les pays en développement, et invite à les soutenir davantage ;

13. *Prend acte* de l'importance des droits de tirage spéciaux, qui sont l'un des principaux moyens de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, se félicite que l'objectif de 100 milliards de dollars par la réaffectation volontaire de droits de tirage spéciaux ou de contributions équivalentes ait été atteint, recommande de rechercher de nouveaux modes de contribution volontaire en lien avec les droits de tirage spéciaux qui permettraient de répondre aux besoins des pays en développement membres du Fonds monétaire international, et invite les pays en mesure de le faire à travailler sur d'autres mécanismes de réaffectation des droits de tirage spéciaux, y compris par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, afin de mettre encore plus les droits de tirage spéciaux au service du financement du développement durable dans les pays en

développement, tout en respectant les cadres juridiques pertinents et en tenant compte de la nécessité de préserver le statut et le caractère d'actif de réserve des droits de tirage spéciaux ;

14. *Souligne* que les fonds d'intermédiation financière pour le climat fournissent la plupart des dons et autres financements concessionnels pour le climat au niveau multilatéral, mais fait observer que les montants restent faibles par rapport aux besoins d'investissement et, à cet égard, recommande de continuer à réfléchir à des moyens innovants d'accroître les dons et les financements concessionnels versés aux pays en développement à des fins d'adaptation et d'atténuation, et réaffirme en outre que le financement de l'action climatique ne doit pas avoir pour effet de soumettre les pays qui en sont bénéficiaires à une dette insoutenable ;

15. *Réaffirme* que les fournisseurs d'aide publique au développement doivent respecter leurs engagements, que les financements concessionnels à long terme sont les mieux adaptés au financement du développement et de l'action climatique, et constate que l'aide publique au développement ne représente en moyenne que la moitié du taux cible défini par les Nations Unies, à savoir 0,7 % du revenu national brut des pays donateurs, et a atteint son niveau le plus élevé en 2022, dans un contexte de crises sans précédent ;

16. *Se félicite* de la création de mécanismes de financement des pertes et préjudices et d'un fonds pour les pertes et les préjudices destiné à aider les pays particulièrement vulnérables, qui a été décidée à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Égypte ;

17. *Réaffirme* que les clauses pour aléas climatiques déjà introduites par certains créanciers, tout comme la conversion de dettes en mesures en faveur du climat ou de la nature et d'autres instruments financiers innovants, pourraient aider les pays en développement à faire face aux problèmes liés à la dette et aux changements climatiques ;

18. *Souligne* que les forêts sont essentielles à un développement économique durable et au maintien de toutes les formes de vie, que des efforts devraient être faits pour instaurer un climat économique international favorable à la gestion durable des forêts dans tous les pays, *via* la promotion d'une production et d'une consommation durables, et que toutes les sources de financement doivent être mises à contribution pour accélérer l'utilisation durable, la protection, la restauration et la conservation des forêts, de manière à accroître la création de valeur ajoutée et améliorer l'accès aux marchés ;

19. *Prend acte* du rôle des partenariats pour une transition énergétique juste, qui sont de nouveaux moyens d'accélérer les investissements dans les énergies renouvelables et propres ;

20. *Rappelle* que l'Assemblée générale a demandé au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de présenter les résultats de ses travaux, à titre de contribution régulière, au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (résolution 72/204 de l'Assemblée générale, par. 27), conformément au mandat du Groupe intergouvernemental d'experts.

*Séance plénière de clôture
3 novembre 2023*

B. Autre décision du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement

1. À la séance plénière de clôture, le 3 novembre 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a adopté un ensemble de recommandations concertées (voir chap. I, sect. A).

Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

2. À sa séance plénière de clôture, le 3 novembre 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que, faute de temps pour finaliser et choisir le thème et les questions d'orientation de sa prochaine session, les coordonnateurs régionaux et les États membres étaient invités à se consulter sur les propositions qui avaient été faites en vue d'arrêter le thème et les questions d'orientation. Dès qu'un accord informel serait obtenu, le thème et les questions d'orientation seraient soumis au Conseil du commerce et du développement pour approbation, en même temps que l'ordre du jour provisoire de la huitième session, qui tiendrait compte du thème retenu.

II. Résumé du Président

Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement

(Point 3 de l'ordre du jour)

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a organisé un débat pendant la séance plénière d'ouverture et trois réunions-débats sur différents aspects du thème retenu.

Séance plénière d'ouverture

Déclarations liminaires

4. Dans sa déclaration liminaire, le Président de la session a dit que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) s'était ralentie, voire que les progrès réalisés avaient été réduits à néant, en raison de la multiplication des crises mondiales et de leur aggravation. Le bilan mondial de l'Accord de Paris montrerait combien le moment était critique pour les pays en développement. En outre, en comparaison avec la situation en 2022, l'économie mondiale était en perte de vitesse : pour 2023, les projections de croissance oscillaient entre 2,4 % environ et 2,9 %. Les taux de croissance n'étaient pas revenus à leur niveau d'avant la pandémie et restaient inégaux d'une région à l'autre. L'année 2024 annonçait un risque de dégradation, du fait de la hausse des taux d'intérêt, de l'affaiblissement des monnaies, du ralentissement de la croissance des exportations et de l'insoutenabilité de la dette, qui réduisaient la marge d'action budgétaire dont les pays en développement avaient besoin pour atteindre les ODD.

5. Le thème de la septième session ne pouvait donc être mieux choisi. Une industrialisation respectueuse de l'environnement était essentielle pour parvenir au développement durable tel qu'il était défini dans le Programme 2030. Elle nécessitait une analyse du contexte, et non une simple augmentation des formes traditionnelles de financement du développement. Elle nécessitait le réexamen d'un large éventail d'instruments financiers, des flexibilités institutionnelles et des engagements volontaires, ainsi que, par exemple, la réaffectation de droits de tirage spéciaux inutilisés.

6. Le Président de la session a parlé du plan de transition écologique de son pays. Au Brésil, les énergies renouvelables représentaient près de 48 % du bouquet énergétique et 92 % de l'électricité. Les efforts renouvelés des autorités avaient permis de réduire de 50 % la déforestation en Amazonie, de janvier à septembre 2023, par rapport à la même période en 2022. Autrement dit, des changements relativement rapides pouvaient être obtenus au moyen de politiques publiques. Le Gouvernement brésilien était conscient des difficultés et des possibilités que présentait le respect de l'engagement de parvenir à une économie à zéro émission nette, pris au titre de l'Accord de Paris. La décarbonisation et la diversification par l'abandon des combustibles fossiles n'étaient pas sans embûches, mais elles offraient aussi la possibilité de créer des emplois, d'augmenter les revenus et d'améliorer les conditions de vie de la population. Elles nécessitaient des infrastructures plus écologiques, une agriculture

durable, le reboisement, le recours à l'économie circulaire, l'utilisation accrue de la technologie dans les processus de production et l'adaptation aux changements climatiques. Le passage à une économie plus verte et la transition énergétique ouvraient la voie à un nouveau type de réindustrialisation, notamment dans de nombreux pays en développement.

7. Pour ce qui était de financer la transition verte, la banque brésilienne de développement était une source essentielle de financement de l'action climatique et accordait des prêts concessionnels à plus long terme et à moindre coût comparativement aux banques privées. Il s'agissait de renforcer l'approche adoptée dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques et du développement durable. Le Brésil ferait probablement aussi appel au marché international des capitaux en complément des sources de financement nationales. En prenant la présidence du Groupe des Vingt (G20) le 1^{er} décembre 2023, le Brésil s'était engagé à faire profiter les autres pays de son expérience et à les aider dans leur transition verte, sans pour autant céder à une refonte totale du financement du développement en fonction des enjeux climatiques. En conclusion, le Président de la session a rappelé que, selon le Pacte de Bridgetown, il était nécessaire de transformer le financement du développement pour lever les obstacles à la réalisation des ODD et que, depuis sa création en 1964, la CNUCED avait pour mandat de promouvoir un financement du développement efficace, abordable et suffisant.

8. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit qu'il fallait réfléchir à la manière dont des stratégies d'industrialisation qui tiennent compte des problèmes de développement et des enjeux climatiques pourraient être financées par des mesures internationales, régionales et nationales, ainsi que le prévoyait le Programme d'action d'Addis-Abeba. Au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023, les dirigeants présents avaient adopté une déclaration, dans laquelle ils affirmaient leur volonté de faire prendre au monde le cap du Programme 2030, en s'employant à parvenir au développement durable et à la prospérité pour tous. Dans la résolution de l'Assemblée générale qui en avait résulté¹, ils avaient accueilli avec satisfaction les mesures que le Secrétaire général de l'ONU avait prises pour combler le déficit de financement des ODD, au moyen d'un programme de relance, et pour s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques de plus en plus importants de surendettement.

9. En outre, l'Assemblée générale avait souligné l'urgence de la situation, compte tenu des problèmes croissants et redoutables rencontrés par les pays en développement, et la nécessité de faire face aux enjeux mondiaux actuels, d'ordre économique, politique et climatique. De nombreux pays en développement étaient surendettés ou risquaient fort de le devenir. Parce qu'il fallait rembourser la dette, les ressources n'étaient pas affectées aux mesures de développement et d'action climatique qui s'imposaient d'urgence. Pour parvenir à un développement à l'épreuve des changements climatiques, il fallait notamment mettre le financement vert au service d'un développement industriel inclusif et durable. Une politique industrielle verte, soigneusement planifiée et adaptée à la situation économique, politique et sociale était nécessaire. Cette politique devait être en accord avec les stratégies des pouvoirs publics, des entités du secteur privé et des institutions financières afin que les projets durables reçoivent les investissements nécessaires pour être menés à bien. Par le thème qu'il avait retenu pour sa septième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement montrait qu'il était conscient de l'importance de ces questions ; par le choix de ses questions d'orientation, il mettait en évidence le besoin de politiques, d'initiatives et d'instruments aux niveaux national, régional et international, ainsi que de transferts de technologies et de coopération internationale, pour que les mesures nécessaires soient mises en œuvre.

10. Il serait essentiel d'adopter des modèles économiques durables pour augmenter massivement le financement des ODD, actuellement insuffisant, et de développer les compétences nécessaires à l'application et à la gestion des pratiques durables. Une transition juste supposait la participation de toutes les parties prenantes, en particulier celle des communautés locales. Les participants à la session réfléchiraient à des solutions financières innovantes, mieux conçues, avec de meilleures garanties et de meilleurs résultats. En outre,

¹ A/RES/78/1.

un ensemble commun d'indicateurs de durabilité était nécessaire à des fins d'analyse comparative. Une plus grande transparence et une normalisation des rapports sur l'impact environnemental et social pourraient aider à renforcer la confiance des investisseurs et des consommateurs.

11. Une industrialisation respectueuse de l'environnement ne serait possible qu'avec une augmentation sensible de la contribution du secteur public au financement du développement. Les pays en développement n'avaient guère accès au financement à des conditions abordables, ce qui entravait leur capacité d'investir dans l'action climatique et dans la transformation structurelle verte. Autrement dit, rien ne pourrait être fait sans une coopération internationale.

Exposés liminaires

12. La première intervenante a dit que l'exécution du Programme 2030 était perturbée, après avoir été mise à l'arrêt par la pandémie, la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, et le durcissement des conditions financières mondiales. Ces crises avaient eu des conséquences particulièrement préjudiciables pour les pays en développement, dont le retard dans la réalisation des ODD s'était accentué. La grande divergence entre les progrès réalisés dans les pays développés et les progrès réalisés dans les pays en développement comportait de multiples risques, dont celui d'accentuer les inégalités entre pays. En outre, l'absence de cadre mondial pour le règlement des dettes souveraines avait aggravé les problèmes de financement rencontrés par les pays, ce qui était l'une des principales raisons pour lesquelles la réalisation des ODD était passée au second plan.

13. La deuxième intervenante a présenté les domaines d'action prioritaires du Brésil, qui se préparait à prendre la présidence du G20 le 1^{er} décembre 2023. La question de l'inégalité était primordiale ; il fallait déterminer ses causes profondes et ses interactions avec les différentes crises. Les domaines d'action prioritaires retenus étaient au nombre de trois : l'inclusion sociale, le développement durable et la réforme des institutions de la gouvernance mondiale. Pour les pays en développement, la transition verte ne pouvait pas se limiter à la décarbonisation et devait s'accompagner d'une lutte contre la pauvreté, contre les inégalités et contre la faim. Le financement du programme de développement durable se heurtait à cinq grands obstacles, à savoir le non-respect par les pays avancés de leurs engagements financiers ; l'idée que le financement de l'action climatique devait être un élément nouveau qui venait s'ajouter au financement du développement ; la manière dont les solutions de marché étaient présentées comme des solutions miracles ; le manque de mobilisation de ressources intérieures ; l'inadéquation du système financier international actuel lorsqu'il s'agissait d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement et les objectifs climatiques.

14. Le troisième intervenant a présenté un plan d'action systémique qui cherchait à reprendre en substance la version actuelle de l'Initiative de Bridgetown. Ce plan d'action comportait quatre points : a) reconnaître que le système financier international était vulnérable aux chocs et avait besoin de mieux les absorber, par exemple grâce à l'émission plus fréquente de droits de tirage spéciaux et à leur réaffectation à plus large échelle, et à l'introduction dans tous les instruments de la dette de clauses prévoyant la suspension temporaire des remboursements des intérêts et du principal en cas de choc ; b) débloquer les flux de capitaux privés par le recours à des garanties, de manière à abaisser le coût du capital et les coûts de couverture ; c) tripler la taille des banques multilatérales de développement afin que celles-ci puissent disposer de capacités de prêt suffisantes pour aider les pays en développement à devenir plus résilients ; d) contribuer sous la forme de dons à un fonds pour les pertes et les préjudices.

15. Le dernier intervenant a fait le point sur les échanges entre les États membres au sujet du financement de l'action climatique et du développement durable. Il s'est référé à deux rapports, selon lesquels le déficit mondial du financement de l'action climatique et du développement était de 5 300 milliards de dollars par an, dont 2 400 milliards de dollars au titre du plan d'action pour le climat. En outre, 1 400 milliards de dollars devaient provenir de la mobilisation de ressources intérieures et 1 000 milliards de dollars de sources extérieures, telles que les banques multilatérales de développement, les contributions du secteur privé et d'autres formes de financement concessionnel. Or, il serait particulièrement difficile de

mobiliser des ressources intérieures à hauteur de 1 400 milliards de dollars pour l'action climatique, compte tenu des problèmes d'endettement et de service de la dette d'un grand nombre de pays en développement. Il fallait donc alléger la pression que la dette exerçait sur ces pays, par exemple par des échanges de dettes, y compris des échanges dette-climat. En outre, l'on s'en remettait trop à des titres d'emprunt extérieur pour combler le déficit de financement, ce qui n'était pas viable ; il fallait renforcer les opérations de capital-investissement, les dons, les financements concessionnels et la mobilisation de ressources intérieures. L'intervenant a fait remarquer que de plus en plus de pays avancés adoptaient des politiques industrielles qui avaient des retombées négatives sur les pays en développement et les pays émergents.

16. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a présenté la note d'information (TD/B/EFD/7/2) établie pour la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement. Il a fait observer que le système financier international ne fournissait qu'une fraction des ressources financières (publiques et privées) qui étaient nécessaires à la réalisation des objectifs de développement et des objectifs climatiques que la communauté internationale s'était engagée à atteindre. Par manque de financement, les pays en développement devaient relever des défis économiques, sociaux et environnementaux, alors que la situation mondiale était de plus en plus difficile et que la croissance ralentissait ou stagnait. Depuis la crise financière mondiale de 2008, les investissements mondiaux étaient restés au point mort ou avaient régressé. Ils devraient augmenter sensiblement pour que le Programme 2030 puisse être mené à bien. À la lourde dette de carbone des pays avancés à l'égard des pays en développement répondait la lourde dette financière des pays en développement à l'égard des pays avancés. Tant qu'ils perdureraient, ces déséquilibres empêcheraient de parvenir à un développement durable et résilient aux changements climatiques.

Débats

17. Un groupe régional et quelques délégations ont dit que l'exécution du Programme 2030 avait pris un retard considérable et était nettement compliquée par les coûts d'emprunt élevés supportés par les pays en développement. Quelques groupes régionaux et une délégation ont ajouté que la réalisation des ODD était grandement compromise par l'endettement de plus en plus important des pays en développement. Ces pays devant rembourser leur dette, les ressources n'étaient pas affectées aux mesures de développement et d'action climatique qui s'imposaient d'urgence. Il fallait donc redoubler d'efforts pour trouver des moyens efficaces d'alléger le fardeau de la dette pour les pays en développement. Une autre délégation a dit que les futurs investissements pour le climat ne devaient pas être financés par l'emprunt. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'un cadre international permanent pour la restructuration des dettes souveraines.

18. Quelques groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont déclarés favorables à la réaffectation de droits de tirage spéciaux pour financer le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques.

19. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont dit qu'il était important de maintenir le principe des responsabilités communes mais différenciées pour s'assurer que les nations les plus vulnérables recevaient le soutien dont elles avaient besoin et que personne n'était laissé de côté, conformément aux engagements pris au titre du Programme 2030. Dans le même ordre d'idées, plusieurs groupes régionaux et délégations ont invité les pays avancés à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de financement de l'action climatique, et ont insisté sur la nécessité d'un renforcement de la coopération en matière de fiscalité internationale. En outre, un groupe régional et quelques délégations ont dit qu'il fallait accélérer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement vers les pays en développement, à des conditions favorables.

20. Un groupe régional a remercié la CNUCED pour ses travaux et recommandations concernant le financement du développement et dit qu'elle devrait aider les pays en développement à donner suite à ses recommandations. Il a demandé qu'à l'avenir, la CNUCED fournisse des orientations pratiques et concrètes afin de passer des idées aux actes et de mettre le financement du développement au service d'une industrialisation respectueuse de l'environnement.

21. Un autre groupe régional et une délégation ont relevé que, dans l'édition 2023 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), la CNUCED rappelait l'importance des investissements privés dans la résorption du déficit de financement des ODD, estimé à 5 000 milliards de dollars. Par exemple, l'Union européenne avait élaboré un cadre de financement durable, en s'appuyant sur des instruments tels que son système de classification des activités durables, pour orienter les capitaux privés vers des projets qui contribuent à la réalisation des ODD et soutenir les entreprises et le secteur financier dans leur transition verte, tout en écartant le risque d'écoblanchiment.

Mobilisation de fonds en faveur d'une industrialisation respectueuse de l'environnement : problèmes et solutions

22. Au cours de la réunion-débat, l'un des trois intervenants a rappelé l'histoire et les fonctions de la Banque brésilienne de développement et rendu compte de ses activités de financement du développement. Les taux d'intérêt réels étant élevés au Brésil, la Banque brésilienne de développement jouait un rôle important dans l'atténuation de l'instabilité. Elle était la seule banque du pays à accorder aux entreprises locales des prêts à long terme en monnaie nationale, sur la base de capitaux provenant des marchés internationaux (la banque assumant le risque de change). Même si les taux débiteurs n'étaient pas avantageux, les prêts restaient attractifs par leur nature à long terme et leur couverture. En outre, la banque centrale du Brésil avait accumulé les réserves internationales afin d'atténuer les variations des taux de change. Par sa contribution à la gestion des taux de change, elle avait pu préserver l'économie du pays d'un choc majeur pendant les deux dernières décennies. L'intervenant a demandé aux pays développés de respecter leurs engagements de financement de l'action climatique.

23. Une intervenante a parlé du contexte dans lequel les entreprises multinationales et les petites et moyennes entreprises (PME) exerçaient leurs activités. Même si, dans les pays en développement, les tensions inflationnistes s'apaisaient lentement et que leur stabilisation était prévue d'ici à 2025, le secteur privé faisait face à un contexte mondial difficile. L'industrialisation verte restait donc un objectif lointain, en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement des entreprises. Contrairement à ce qu'avançaient certaines critiques, l'investissement vert était une nécessité pour les banques, qui le prenaient de plus en plus au sérieux (comme le montrait le recul de l'écoblanchiment). Le financement mixte ne pourrait être d'un volume suffisant qu'avec le concours du secteur privé. Il fallait que les pays prennent des mesures pour rendre les conditions de financement plus favorables.

24. Pour que les investissements nécessaires soient effectués, il fallait renforcer la confiance dans le cadre juridique en le rendant clair, transparent et cohérent. Grâce à un cadre juridique approprié et à un peu plus de soutien de la part des organismes de crédit à l'exportation, il serait possible de débloquer le financement privé. Actuellement, il n'existait pas de définition précise et homogène des critères environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance. C'est pourquoi la Chambre de commerce internationale travaillait au tout premier dispositif devant permettre aux entreprises d'évaluer la durabilité des opérations commerciales.

25. Si 75 % du commerce mondial s'effectuait selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui offraient certitude et prévisibilité, des mesures incompatibles avec ces règles étaient en train d'éroder le système. C'est pourquoi les membres de l'OMC devraient relancer les négociations relatives aux règles et disciplines en matière de commerce et de durabilité environnementale.

26. Enfin, l'intervenante a dit qu'il était important d'investir dans la formation des travailleurs afin que les politiques soient alignées sur les incitations économiques à une industrialisation respectueuse de l'environnement.

27. Le troisième intervenant a parlé de la Chine et de la difficulté de parvenir à une croissance économique durable. Il a dit combien il était important de renforcer les capacités et de développer la formation professionnelle, ainsi que d'accélérer les avancées scientifiques et technologiques sans creuser les inégalités. Il a aussi dit combien la coopération Sud-Sud était importante, en ce qu'elle permettait l'acquisition de données d'expérience auprès d'autres pays en développement.

28. Au cours du débat qui a suivi, un groupe régional et quelques délégations ont dit qu'il fallait réformer l'architecture financière mondiale pour garantir l'accès des pays en développement au financement. Ils ont dit combien il était important pour les pays en développement d'avoir accès au financement à des conditions favorables, notamment par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, pour atteindre les ODD. Un expert a réagi en rappelant que les institutions financières nationales et les institutions nationales de développement jouaient un rôle essentiel, non seulement dans l'accès au financement, mais aussi dans l'acquisition de connaissances spécialisées, la collaboration avec les institutions internationales et l'accroissement de l'épargne en monnaie nationale.

29. En réponse à une délégation, des experts ont débattu de la manière dont les banques nationales de développement pourraient contribuer davantage au développement et du rôle des banques centrales nationales dans le système international. Ils ont relevé qu'il y avait matière à coopération ; les banques multilatérales de développement pouvaient se concentrer sur les risques de change et les banques nationales de développement, sélectionner les projets nationaux en fonction des risques d'écoblanchiment et de socioblanchiment.

30. Une délégation a soulevé la question de l'inclusion. Elle a fait observer que les débats qui se tenaient à l'OMC n'étaient pas ouverts à tous, puisque tous les États Membres de l'ONU n'y étaient pas représentés. Un expert a dit qu'il était nécessaire que les mesures de réduction des émissions de carbone s'accompagnent de mesures sociales afin que le développement vert ne soit pas un facteur d'inégalités. Une autre délégation et un expert ont insisté sur l'intérêt de concilier la transition économique, la transition environnementale et la transition sociale, dans leurs multiples aspects. Un groupe régional, une délégation et quelques experts ont dit que la prévisibilité des normes et règles environnementales était une garantie du respect des principes de responsabilité et de transparence dans les investissements verts. Un expert a affirmé que l'« explosion » actuelle de la réglementation et des normes n'était pas réaliste et qu'un cadre directeur cohérent et prévisible était nécessaire.

31. Un autre expert a expliqué que le maintien de réserves était le seul moyen – même si ce n'était pas le meilleur – de couvrir les risques de change dans un environnement où la libre circulation des capitaux avait déjà été autorisée et où leur contrôle ne saurait être rétabli. Les opérations de couverture pouvaient être un moyen d'atténuer l'instabilité des taux de change, sans pour autant modifier leur orientation et, partant, permettre de mobiliser des financements nationaux pour le développement.

32. Enfin, quelques experts ont dit qu'une transition juste ne pourrait pas s'effectuer en dehors de toute coopération.

Les meilleures pratiques et politiques en faveur de modèles économiques durables et la difficile mobilisation de fonds pour une transformation durable

33. Au cours de la réunion-débat, l'un des quatre intervenants a dit qu'avant toute discussion sur la manière de financer la transition juste aux niveaux national, régional et mondial, il convenait de rappeler le montant estimatif des besoins en financement pour la réalisation des ODD. Il a renvoyé à l'édition 2014 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), dans lequel la CNUCED estimait les besoins en financement des pays en développement à 2 500 milliards de dollars par an, et à l'édition 2023 du rapport du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, qui prévoyait un déficit de financement compris entre 3 900 milliards et 5 000 milliards de dollars par an. Il a parlé de l'inégalité des flux de ressources financières, qui jouait en faveur des pays du Nord, de la généralisation de l'écoblanchiment et de l'ampleur des investissements dans les actifs fossiles. Il a aussi parlé de l'inégalité des échanges, de la fuite des capitaux, du coût du capital et du peu d'importance accordée au financement de l'action climatique en Afrique. Il a félicité l'Afrique du Sud d'être le premier pays à avoir fait figurer la transition juste, c'est-à-dire la décarbonisation, l'atténuation des conséquences sociales et la transformation industrielle verte, dans sa contribution déterminée au niveau national.

34. L'intervenant a affirmé que les deux grandes méthodes utilisées pour combler le déficit de financement, à savoir la méthode keynésienne et la méthode axée sur les marchés, étaient réputées inadéquates, en ce qu'elles transféraient le pouvoir de l'État aux marchés.

Une troisième méthode, dite de l'« architecture monétaire » et faisant intervenir un écosystème financier basé sur le crédit et fonctionnant avec le dollar, était proposée. Elle consistait à faire le point sur la situation monétaire et de mettre au jour les combinaisons de bilans qui pourraient être étendues dans le but de générer les capitaux nécessaires au financement de la transformation verte. Ces capitaux devraient provenir de banques multilatérales de développement, d'institutions financières de développement, de banques parallèles, de fonds de pension et de fonds souverains.

35. Une intervenante a soulevé la question du soutien aux modèles économiques durables. Elle a affirmé que le « chaînon manquant » était un obstacle majeur à la réalisation du Programme d'action d'Addis-Abeba et que les PME ne bénéficiaient pas d'un appui suffisant dans les pays les moins avancés. Les PME étaient le moteur de toute économie nationale et continuaient de manquer d'un soutien approprié, en particulier dans les pays les moins avancés, où elles étaient trop souvent considérées comme un risque à éviter et non comme un moyen de créer des emplois et de parvenir à un développement durable. Les dirigeants de ces entreprises, dont beaucoup étaient des femmes, n'étaient pas non plus suffisamment aidés. L'intervenante a demandé qu'un programme en faveur de PME durables et axées sur la croissance soit établi à la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement. Elle a fait observer que le financement durable sous ses formes innovantes telles que les financements mixtes, les obligations vertes et les investissements conformes à des critères environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance, augmentait en volume, mais n'était pas destiné en priorité aux pays qui avaient le plus besoin de fonds et pouvaient le plus changer la donne. Un soutien devait surtout être apporté aux PME des pays qui instaurent des conditions environnementales et sociales durables et étaient attachés aux principes de bonne gouvernance. L'intervenante a fait observer que l'incohérence des cadres réglementaires et leurs dysfonctionnements constituaient des obstacles à la croissance des PME encore plus grands que l'absence de financement durable.

36. Un intervenant a dit qu'il fallait trouver des solutions innovantes au déficit de financement de l'action climatique, lequel se creusait en raison de l'aggravation de la situation macroéconomique mondiale. Il a affirmé que les sources privées de capitaux surestimaient les risques d'investissement dans les pays en développement. Il a souligné l'importance d'un programme global d'industrialisation verte, portant sur la sécurité alimentaire, la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

37. Un autre intervenant a proposé que les pays en développement évaluent les conséquences financières de la transition avant d'établir ou de réviser leurs objectifs nationaux. Il a suggéré de diversifier les instruments de financement et de ne pas les réduire aux seules obligations, compte tenu du fardeau de la dette souveraine et des autres impératifs de développement. Il a parlé du financement du développement en Malaisie, en précisant que la transition climatique nécessiterait un investissement de 338 milliards de dollars, et a suggéré d'envisager plusieurs options de financement, dont l'enregistrement auprès du Fonds vert pour le climat, l'émission d'obligations nationales, les fonds souverains, le financement concessionnel, les obligations offshore et les approches hybrides.

38. Au cours du débat qui a suivi, un groupe régional a dit qu'il importait d'adopter des modèles économiques durables avec la participation des communautés locales et de renforcer les capacités locales par l'investissement dans l'éducation et le développement des compétences professionnelles. Une délégation a affirmé que le passage à une économie verte était compatible avec la croissance, l'industrialisation et la lutte contre la pauvreté, mais que chaque pays devrait avoir la liberté de faire ses propres choix. Une autre délégation a fait remarquer que les pays en développement contribuaient au développement vert, malgré les contraintes financières et humaines. Une autre délégation a dit qu'il était important de disposer de normes environnementales, sociales et relatives à la gouvernance. Une autre délégation a dit qu'une industrialisation respectueuse de l'environnement ne serait pas possible sans la coopération internationale et la mobilisation de financements à des conditions favorables.

**Leçons tirées d’initiatives et d’instruments financiers innovants :
concevoir des instruments d’échange de dettes et mobiliser
des fonds pour obtenir des résultats durables**

39. Au cours de la réunion-débat, l’un des six intervenants a dit que la France était résolue à aider les pays en développement à trouver des solutions innovantes de financement de la transformation verte. En juin 2023, le sommet de Paris avait été l’occasion de réfléchir à la manière de tirer parti de toutes les sources de financement, y compris de l’aide publique au développement, des ressources intérieures et des investissements privés, pour favoriser la transition verte. Il s’en était dégagé quatre principes directeurs. Premièrement, aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la protection de la planète. Deuxièmement, les pays n’ayant pas tous les mêmes besoins, ils auraient peut-être à emprunter des trajectoires différentes pour leur transition, tout en unissant leurs efforts en vue de l’application de l’Accord de Paris. Troisièmement, une relance financière était nécessaire : il fallait consacrer plus de ressources aux pays économiquement vulnérables pour les aider à sortir leur population de la pauvreté, tout en protégeant la planète. Quatrièmement, il fallait augmenter les flux de capitaux privés pour relever les défis mondiaux, c’est-à-dire transformer l’économie des pays émergents et des pays en développement, préserver la nature et réduire à zéro les émissions nettes de carbone au niveau mondial, et lutter plus efficacement contre les inégalités. L’intervenant a présenté les crédits de biodiversité comme un autre instrument financier innovant pour stimuler les investissements privés.

40. Des intervenants ont examiné le cas de la Barbade, de Cabo Verde et de l’Équateur. À la Barbade, la Banque interaméricaine de développement avait financé le premier prêt souverain lié à la durabilité, d’un montant total de 150 millions de dollars. Les fonds avaient servi à créer des zones marines protégées et à mieux planifier l’espace marin. L’Équateur était le pays qui avait bénéficié du prêt lié à la durabilité le plus important : 659 millions de dollars pour la reclassification d’une partie des Galapagos. Cabo Verde avait un ratio dette/produit intérieur brut de 120 % et ne disposait pas de la marge d’action budgétaire requise pour débloquer des financements importants. C’est pourquoi le pays s’efforçait de trouver des moyens innovants de mobiliser des ressources financières à faible coût, notamment en attirant des investissements privés (nationaux et étrangers) dans le cadre de partenariats public-privé ou de financements mixtes. À la faveur de ses relations étroites et de sa coopération avec le Portugal, Cabo Verde avait eu la possibilité d’échanger une partie de sa dette publique avec le Portugal contre des investissements dans des projets à faibles émissions de carbone visant à améliorer l’utilisation des ressources en eau et l’efficacité énergétique. Le montant total de ces investissements avoisinait 12 millions d’euros.

41. Il ressortait des études de cas susmentionnés que les banques multilatérales de développement jouaient un rôle central en tant que catalyseurs, que la coopération interministérielle avait son importance, que les partenariats financiers et non financiers et la coopération technique (par exemple, le Fonds pour les technologies propres et les capacités de gestion de la dette) étaient des éléments pertinents.

42. Lors de l’examen des cas, plusieurs experts ont dit que l’échange de dettes pouvait être utile lorsqu’il tendait à libérer des ressources et à améliorer la situation budgétaire des pays, qui pourraient ainsi atteindre leurs objectifs climatiques ou leurs objectifs de protection de la nature. Cependant, l’échange de dettes restait un instrument d’application restreinte et concernait des transactions d’un montant relativement faible par rapport au montant total de la dette des pays en développement. Par exemple, l’Équateur n’avait converti que 1 % de sa dette totale. En outre, l’échange dette-climat ou l’échange dette-nature pouvait s’accompagner de coûts de transaction plutôt élevés, lorsqu’il faisait intervenir un grand nombre de parties, et de coûts de suivi importants. Il était donc difficile de généraliser cette pratique pour aider des pays à financer des objectifs climatiques ambitieux.

43. Quelques experts ont dit que l’échange de dettes n’était pas forcément la solution au problème de l’insoutenabilité de la dette. D’autres moyens pouvaient être plus efficaces, par exemple les dons, les prêts concessionnels ou la restructuration globale de la dette. Par sa nature, l’échange dette-climat présentait des inconvénients, qui tenaient notamment aux conditions posées par les donateurs et au risque d’écoblanchiment, c’est-à-dire de surestimation systématique des engagements pris en faveur de pratiques sociales responsables dans les secteurs vert et bleu. Il demeurerait que l’échange dette-climat pouvait

être un bon moyen de dégager des fonds à investir dans des projets verts, comme le montrait le cas de Cabo Verde.

44. Un expert a avancé l'idée que les projets financés par l'emprunt devraient avoir une forte teneur en éléments locaux pour influencer autant que possible sur l'économie du pays concerné. Tous les experts ont dit combien il importait pour les pays de garantir la transparence de la dette ainsi que de savoir bien gérer et affecter des ressources financières limitées pour gagner en marge d'action budgétaire.

Financement du Programme 2030 et de l'Accord de Paris : recensement des options et mobilisation des fonds

45. Au cours de la réunion-débat, les six intervenants ont pris acte des crises mondiales en cascade, du retard pris dans la réalisation des ODD et du besoin d'un renforcement de la coopération mondiale. Ils ont insisté sur la nécessité d'instaurer un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette plus clair et d'accroître les prêts concessionnels.

46. Une intervenante a dit que l'écart financier entre les pays développés et les pays en développement était une question complexe, par la multiplicité des risques et des liens d'interdépendance qui lui était associée et qui devait être pris en considération dans la lutte contre les changements climatiques. Elle a expliqué qu'il ne s'agissait pas de choisir entre le développement durable et la lutte contre les changements climatiques, et que les objectifs climatiques ne pourraient pas être atteints si aucune solution n'était trouvée au problème de la dette. En outre, puisque les mesures unilatérales n'étaient d'aucune utilité, elle a appelé à un nouveau Bretton Woods pour restructurer l'architecture financière mondiale et les processus de l'OMC, en vue d'une coopération mondiale en matière de fiscalité et de l'instauration d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine.

47. Un intervenant a dit que le soutien financier devait aller de pair avec des politiques sociales inclusives. L'aide publique au développement n'était pas suffisante et des mesures devaient être prises au niveau multilatéral pour traiter de questions telles que l'harmonisation fiscale, la lutte contre les financements illicites et la restructuration de la dette. Le financement du développement ne se limitait pas à un transfert de liquidités, il s'agissait surtout de donner aux institutions les moyens d'agir par le transfert de connaissances techniques et de technologies. Le secteur privé pouvait être réactif même en l'absence de l'État, car les entreprises ne pouvaient pas prospérer dans des États défaillants. L'intervenant a fait mention de la stratégie « Global Gateway » de l'Union européenne, à laquelle participaient les agences de développement allemande, espagnole, française et italienne.

48. Une intervenante a dit que l'Afrique avait besoin d'un supplément de 1 200 milliards de dollars par an pour atteindre les ODD. Il fallait donc que les banques multilatérales de développement fassent plus. La Banque africaine de développement devait augmenter sa base de capital et amener le secteur privé, qui avait montré peu d'intérêt pour la question, à apporter sa contribution – ce qui supposait de mieux comprendre les obstacles à la prise de risques. Les banques multilatérales de développement jouaient un rôle de chef en file en assortissant les prêts de conditions vertes, mais devaient augmenter leur capacité de prêt, en utilisant des capitaux hybrides, et développer de nouvelles catégories d'actifs.

49. Un intervenant a parlé de certains aspects du financement concessionnel et du financement mixte, et présenté des projets du Fonds vert pour le climat à l'intention des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Il a dit qu'il était important de mobiliser le secteur privé pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Programme 2030, et que les pays en développement devaient s'employer à lever quantité de capitaux auprès du secteur privé. Il a affirmé que les institutions et investisseurs privés, dont les avoirs étaient estimés à 426 000 milliards de dollars, pouvaient être incités à investir dans des projets climatiques s'il en résultait des rendements corrigés du risque. Par exemple, le Fonds vert pour le climat avait apporté la moitié du capital initial de 30,5 millions de dollars de la Blue Green Bank, à la Barbade, le projet Gaia fournissait une assistance technique en matière d'adaptation aux changements climatiques et de respect de la biodiversité dans 19 pays, et il existait un fonds de garantie pour les pays non notés dans les domaines de l'adaptation et de l'eau.

50. Un autre intervenant a insisté sur le rôle de la politique industrielle dans l'industrialisation verte, en prenant l'exemple du Pakistan. Il souligné l'importance de procédés de fabrication respectueux de l'environnement dans la lutte contre les différentes formes de pollution. Il a dit que les pays devaient être mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des réglementations en faveur de l'industrialisation verte. Il a recommandé qu'un nouveau dispositif de financement soit mis en place et a proposé de créer un fonds pour les pertes et les préjudices causés par l'application de politiques industrielles néfastes depuis vingt à vingt-cinq ans. Il a ajouté que la coopération Sud-Sud pourrait tendre à la modernisation de l'industrie manufacturière et au transfert de technologies et qu'une meilleure gestion des entreprises publiques pourrait débloquent des ressources intérieures supplémentaires.

51. Le dernier intervenant a présenté une étude de la situation en Inde et, plus particulièrement, des contributions déterminées au niveau national, qui devaient permettre de réduire les émissions de carbone, dont 70 % étaient issues de la production d'électricité, des activités industrielles et du transport routier. Il a souligné que le financement ne pouvait pas être un élément isolé et qu'il était important d'établir des mesures et une réglementation efficaces, notamment pour ce qui était de l'obligation de publication d'informations, de la mise en œuvre et du contrôle de l'application. Par exemple, l'adoption de l'hydrogène vert supposait non seulement de passer à une nouvelle source d'énergie, mais aussi de prévoir où seraient situés les lieux de production et la chaîne d'approvisionnement et quels seraient les marchés d'exportation potentiels. Les actifs matériels, comme l'infrastructure, étaient financés par recours à l'emprunt intérieur. Cependant, les marchés de carbone nationaux et internationaux pouvaient constituer une autre source de financement. En Inde, les banques multilatérales de développement ainsi que d'autres banques pouvaient apporter un complément de financement en créant des conditions de nature à attirer les capitaux privés.

52. Plusieurs délégations ont convenu que l'inadéquation de l'architecture financière mondiale, la généralisation des inégalités et l'insoutenabilité de la dette étaient les principaux obstacles à la réalisation des ODD. Plusieurs autres délégations ont fait observer qu'il s'agissait d'atteindre tous les objectifs, et pas seulement ceux qui touchaient le climat, car la lutte contre la pauvreté, la santé et l'éducation avaient aussi leur importance. Un expert a dit que la réforme de l'architecture financière internationale était effectivement au cœur du problème et que les banques multilatérales de développement devaient apprendre à mieux répondre aux besoins de financement des pays en lien avec le climat et avec le développement durable, sans compromettre leur note AAA.

53. En ce qui concernait les accords commerciaux, une délégation a indiqué que les accords de libre-échange contenaient des dispositions qui pouvaient aider à améliorer les normes nationales si la production était destinée à l'exportation. Une autre délégation a dit qu'il ne fallait pas confondre philanthropie et réduction des risques et qu'une plateforme plurilatérale utile avait été mise en place lors de la négociation des règles de l'OMC en matière d'investissement.

54. En conclusion, un expert a dit que l'intégration régionale avait effectivement favorisé le développement industriel avec des coûts d'ajustement minimes, mais que ces avantages étaient limités aux pays participants. Un autre expert a dit qu'il fallait renforcer le rôle des banques multilatérales de développement afin que les pays disposent de ressources, en quantités suffisantes, grâce à la participation du secteur privé. Cela devait s'accompagner de la création d'un environnement favorable, d'une stratégie efficace de mobilisation des ressources intérieures et du développement des marchés financiers nationaux. Un autre expert a ajouté que les pays auraient besoin de capitaux étrangers pour travailler en collaboration avec des institutions financières nationales ou des marchés financiers nationaux. Enfin, un autre expert a fait remarquer que l'industrialisation verte nécessiterait une coordination des politiques publiques dans les pays donateurs et dans les pays bénéficiaires, par exemple dans le cadre de dialogues politiques de haut niveau.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

55. À sa séance plénière d'ouverture, le 1^{er} novembre 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a élu M. Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil) Président et M^{me} Aurora Díaz-Rato Revuelta (Espagne) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

56. À la séance plénière d'ouverture, le 1^{er} novembre 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EFD/7/1. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : faire en sorte que ce financement contribue à une industrialisation respectueuse de l'environnement.
4. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa septième session.

C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa septième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

57. À la séance plénière de clôture, le 3 novembre 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur la septième session après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Gabon
Algérie	Gambie
Angola	Inde
Arabie saoudite	Iran (République islamique d')
Argentine	Iraq
Arménie	Jamaïque
Bahamas	Japon
Bhoutan	Kenya
Brésil	Koweït
Cabo Verde	Malaisie
Cambodge	Maroc
Cameroun	Mexique
Chili	Népal
Colombie	Nigéria
Comores	Pakistan
Congo	Philippines
Costa Rica	République dominicaine
Égypte	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	Thaïlande
Équateur	Togo
Espagne	Trinité-et-Tobago
États-Unis d'Amérique	Tunisie
Éthiopie	Uruguay
Fédération de Russie	Viet Nam
Fidji	Zambie

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Banque africaine de développement
 - Organisation de coopération économique
 - Union européenne
 - Banque interaméricaine de développement
 - Organisation de la coopération islamique

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Fonds monétaire international
 - Groupe de la Banque mondiale
 - Organisation mondiale du commerce

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EFD/7/INF.1.

5. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Réseau européen sur la dette et le développement

Chambre de commerce internationale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Society for International Development

Village Suisse ONG
